

**Directeur de publication :**  
Marianne BARRÉ  
**Abonnement :**  
inclus dans la cotisation  
**Impression :** SNMSU

**Commission paritaire :**  
0210 S 06752

**ISSN :**  
1770-5347

**Siège administratif :**  
**SNMSU-UNSA Education**  
87 bis avenue Georges Gosnat  
94853 Ivry sur Seine Cedex  
Tél. 01 58 46 14 80  
Courriel : snmsu@unsa-education.org

N° 91  
Décembre  
2015

## édito

### *Arrêtés, circulaires et notes de la DGRH, enfin du concret : oui, mais...*

Une longue série de textes nous concernant vient d'être publiée. Cela a commencé par l'arrêté du 3 novembre sur la périodicité et le contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires prévues à l'article L. 541-1 du code de l'éducation que l'on attendait depuis des mois. En le signant en l'état, les ministres de l'éducation nationale et de la santé sont passés outre l'avis de la communauté scientifique et des organisations syndicales. Le SNMSU-UNSA Éducation continue donc de dénoncer cet arrêté qui entérine l'absence de complémentarité d'intervention des personnels dans le premier degré et de suivi coordonné des élèves.

#### Sommaire

- 2 Édito (suite)
- 3 Revalorisation
- 6 Missions des médecins de l'éducation nationale
- 7 Enquête « Qui sommes-nous ? »
- 8 CAPN du 13 octobre
- 9 Congrès du CNOM  
Congrès de la SFSP
- 10 Colloque « Du mal être à la crise suicidaire »
- 12 L'intoxication au plomb chez l'enfant
- 13 Vaccinations
- 14 Activités syndicales
- 15 Bulletin d'adhésion

Le SNMSU interroge les ministres sur la mise en place effective de ces bilans et sur la réponse aux priorités de santé publique à l'école, en particulier la prévention de l'échec scolaire et de la rupture sociale. Et le Conseil National de l'Ordre des Médecins, lui, envisage une action juridique contre cet arrêté, son contenu ne correspondant pas aux demandes de modifications faites par le CNOM à la ministre de la santé, en particulier pour l'exercice professionnel. Il vient de solliciter de nouveau l'avis du SNMSU avant d'entamer cette action juridique.

Puis, dans la suite logique de cette publication, les trois circulaires, « Politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves », « Missions des médecins de l'éducation nationale » et « Missions des infirmiers-ières de l'éducation nationale » ont été, à leur tour, enfin publiées au BOEN du 12 novembre 2015. Sans surprise : le SNMSU continue d'y dénoncer l'absence de déclinaison d'un parcours santé dans le système scolaire, l'absence d'objectifs de santé et de priorités choisies par l'éducation nationale, l'absence de complémentarité d'intervention des personnels dans le premier degré et de suivi coordonné des élèves.

Maintenant, la signature de ces textes nous amène à une nouvelle étape : la construction de la politique de santé des élèves sur les territoires, puisque le ministère a fait le choix de laisser aux académies l'organisation de cette politique de santé. Chacune et chacun d'entre nous, dans son territoire, au sein des départements et des académies, aura à participer à cette déclinaison. Le SNMSU-UNSA Éducation demande une évaluation de la politique de santé conduite permettant de mesurer l'impact des mesures prises.

../..

# Édito (suite)

Par contre, la circulaire sur les orientations de la politique de santé des personnels, travaillée par le GT12 en parallèle des trois circulaires précédentes, n'est toujours pas publiée. La médecine de prévention est aussi le parent pauvre de l'éducation nationale.

Puis, très attendue aussi, a été publiée toute une série de textes réglementaires sur la revalorisation, résultat de négociations débutées en janvier 2015 auxquelles le SNMSU a participé activement : deux arrêtés d'adhésion au RIFSEEP, deux notes de la DGRH du 14 octobre et du 19 novembre 2015 qui ont été envoyées aux recteurs et un arrêté du 18 novembre fixant pour les années 2015, 2016 et 2017 les taux de promotion en 1<sup>ère</sup> classe. La circulaire d'application relative à l'entrée dans la RIFSEEP du corps des médecins de l'éducation nationale est toujours en attente de validation. Comme précisé dans l'article consacré à la revalorisation, certaines mesures représentent des avancées, mais d'autres sont franchement décevantes comme les montants indemnitaires des MEN-CT ou le taux de promotion en 1<sup>ère</sup> classe à 13% alors qu'on nous avait promis 21%! Et puis, il y a aussi les effets d'annonce de notre ministre comme une indemnité « supplémentaire » de 600€ par an et par interne en stage qui est incompatible avec l'indemnité versée par les ARS... Et les mesures complètement abandonnées, comme celles concernant les vacataires.

Et enfin, la goutte qui fait déborder le vase, c'est le déroulement des groupes de travail dans les académies pour le RIFSEEP médecins en 2016. Les rectorats ne jouent absolument pas le jeu de la revalorisation, ils proposent des montants indemnitaires indécentes pour l'IFSE et le CIA et se rient des consignes de la DGRH, par exemple pour le classement des MEN dans la cartographie.

Vraiment, c'en est trop ! Le SNMSU a toujours considéré que la revalorisation indemnitaire n'était qu'une première étape et qu'elle ne suffirait pas à elle seule à faire face à la pénurie de recrutement et à renflouer les effectifs des MEN. Si notre ministère n'est même pas capable de tenir ses engagements pour la revalorisation indemnitaire, comment croire à une revalorisation statutaire, tout aussi indispensable et urgente, à laquelle notre ministère a promis de travailler dès début 2016 ?

Le SNMSU va dénoncer cette mascarade de revalorisation et des rectorats tous puissants qui ne respectent pas les directives ministérielles, en toute impunité. Le SNMSU va dénoncer une absence d'expertise sur le métier de médecin et pointera à nouveau la nécessité de mettre en place un pôle santé au ministère de l'éducation nationale.

Le SNMSU pose la question suivante à Mme Najat VALLAUD-BELKACEM : pensez-vous que ce coup de grâce porté aux médecins de l'éducation nationale va rendre leur profession plus attractive et va améliorer la santé de tous les élèves, facteur important de la réussite éducative, comme vous le soulignez fort justement dans votre communiqué de presse du 13 novembre 2015 ?

Marianne Barré

9 décembre 2015

## ***Vendredi 13 novembre 2015, les attentats, l'horreur.***

Comme beaucoup, le SNMSU a été sous le choc après les assauts terroristes qui se sont déroulés à Paris le vendredi 13 novembre : ce sont de nouvelles attaques contre nos valeurs démocratiques fondamentales. Le SNMSU tient à exprimer ses condoléances les plus sincères aux familles et aux proches des victimes innocentes de ces attaques ainsi que sa solidarité aux blessés.

Nous devons tous trouver la force de surmonter la douleur et la révolte en continuant à défendre les valeurs qui sont les nôtres dans le syndicat et dans nos lieux de travail, et en participant à des actions d'information et de soutien en milieu scolaire.